

報 郵 誌
11 5 1
2796

11.4.5
收受

11年4月17日
外信 827 號

校 合
淨 書

昭和
11.
4/17



大臣

大官書院

國際電氣通信條約附屬規則ノ承認
又ハ加入ニ關スル件

逓信省告示第九ノ九號

昭和七年十二月「マドリッド」ニ於テ署名セラレタル國際電氣通信
條約附屬規則ノ承認又ハ加入ニ關シ左ノ通國際電氣通信聯合事務局

局長 電務

課長 外信

局長 監

逓信省

2760 / 11.4.23

89

長ヨリ通知アリタリ

年 月 日

大 臣

「メキシコ」國及「トルコ」國ハ左ノ規則、議定書ヲ承認セリ

電信規則

同最終議定書

電話規則

一般無線通信規則

同最終議定書

追加無線通信規則

「ドミニカ」共和國ハ左ノ規則、議定書ヲ承認セリ

電信規則

同最終議定書

逓信省

一般無線通信規則

同最終議定書

「アフガニスタン」國ハ電信規則ニ加入セリ

(案ノ二)

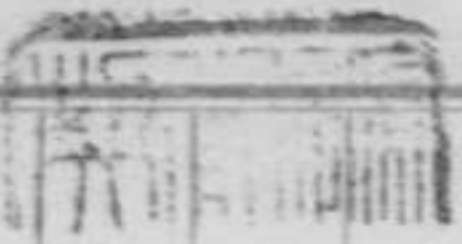
逓信次官

外務次官

添付物アリ

(件名)

國際電氣通信條約附屬規則ニ對スル「メキシコ」國、「トルコ」國



「ドミニカ」共和國及「アフガニスタン」國ノ承認又ハ加入ニ
關シ別紙寫ノ通國際電氣通信聯合總理局長ヨリ通知アリタルニ付御
諒知相成度候

別紙「ノティフィカション」寫添付ノコト

COPIE

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE
DES TELECOMMUNICATIONS

Notification n° 247

Berne, le 1er décembre 1935.

送付 通知

Ratification, approbation ou application des
actes de Madrid (1932)

Afghanistan, Mexique, Turquie.

Communication du 25 novembre, de la légation d'Espagne,
à Berne:

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de porter
à votre connaissance, à toutes fins utiles, que la légation
d'Afghanistan à Paris, par note datée du 3 octobre 1935, a
communiqué au ministère d'Etat à Madrid l'adhésion du gou-
vernement de son pays à la Convention internationale des
télécommunications signée à Madrid le 9 décembre 1932. La
légation d'Afghanistan à Paris a annoncé qu'elle fera con-
naître ultérieurement la décision de son gouvernement en ce
qui concerne les Règlements et Protocoles qui complètent la
Convention.

D'autre part, l'instrument de ratification par le
Mexique de ladite Convention a été déposé au ministère d'Etat
à Madrid en date du 19 octobre 1935. Cette ratification com-
prend également le Règlement général des radiocommunications

裏
面
白
紙

avec son Protocole final, le Règlement additionnel des radiocommunications, le Règlement télégraphique avec son Protocole final, le Règlement téléphonique, et le Protocole additionnel aux actes de la Conférence radiotélégraphique de Madrid, signé par les gouvernements de la région européenne. Il est entendu que le Mexique ratifie la Convention et le Règlement qu'il a signés (Règlement télégraphique) et qu'il adhère aux autres.

Enfin, en date du 2 novembre en cours, il a été déposé aux archives du ministère d'Etat à Madrid l'instrument de ratification par la République turque des accords signés à Madrid en 1932, savoir: Convention internationale des télécommunications, Règlement général des radiocommunications, Protocole final audit Règlement, Règlement additionnel des radiocommunications, Règlement télégraphique, Protocole final à ce Règlement, Règlement téléphonique, et Protocole additionnel aux actes de la Conférence radiotélégraphique de Madrid, signé par les gouvernements de la région européenne.

裏
面
白
紙

92
COPIE

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE
DES TELECOMMUNICATIONS

Notification n° 250.

1 annexe

Berne, le 16 janvier 1936.

Ratification, approbation ou application
des actes de Madrid (1932).

Afghanistan.

Par lettre du 2 décembre dernier, l'Administration du
Royaume d'Afghanistan nous fait connaître que le gouverne-
ment de son pays a adhéré à la Convention internationale
des télécommunications et au Règlement télégraphique y an-
nexé (Madrid, 1932).

République Dominicaine.

Communication du 3 janvier, de la légation d'Espagne,
à Berne:

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de
porter à toutes fins utiles à votre connaissance que, en
date du 6 décembre dernier, il a été procédé au dépôt aux

裏
面
白
紙

archives du ministère d'Etat à Madrid de l'instrument de ratification, par la République Dominicaine, de la Convention internationale des télécommunications, signée à Madrid le 9 décembre 1932.

Cette ratification comprend, en outre, le Règlement télégraphique, le Protocole final du Règlement télégraphique, le Règlement général des radiocommunications ainsi que le Protocole final de ce dernier Règlement.

裏
面
白
紙